

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2016

Budget communal : décisions modificatives

Le Maire propose de réaliser les virements de crédits suivants :

2313 Opération 520 Foyer rural Aillac	- 2 000 €	2111 Opération 504 Acquisitions foncières	+ 2 000 €
2313 Opération 524 Maison Doussot	- 4 300 €	21318 Travaux bâtiments publics	+ 4 300 €
022 Dépenses imprévues	- 5 000 €	739113 Reversement SIDES	+ 5 000 €

Le CM accepte à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

Personnel communal : tableau des effectifs, assurance statutaire, action sociale

Tableau des effectifs : le Maire détaille les missions exercées par un agent en contrat depuis 3 ans : agent d'accueil administratif à la Mairie, accompagnatrice bus scolaire, aide au service et surveillance dans le restaurant scolaire, agent TAP. L'agent donnant satisfaction dans son travail, le Maire propose de la nommer stagiaire pour stabiliser sa situation.

Le CM accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Assurance statutaire : assurance qui rembourse la collectivité en cas d'arrêt maladie ordinaire, longue durée, accident du travail, congé maternité... Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer le contrat pour 2017.

Action sociale : le Maire présente le CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale) dont l'adhésion représenterait un coût annuel 3 000 € pour la commune avec adhésion de 26 € par agent. Le CM décide de ne pas adhérer au CDAS pour 2017.

Renouvellement ligne de trésorerie 2017

Le CM accepte à l'unanimité de reconduire la ligne de trésorerie de 200 000 € pour l'année 2017 aux conditions suivantes : Taux de départ 1.5000 % ; Marge 1.50 ; Taux : EURIBOR variable en fonction de la moyenne EURIBOR des 3 mois précédents ; commission d'engagement : 600 € payable en une seule fois lors de la mise en place.

Délibération zéro pesticide

Le Maire présente la Charte « Zéro pesticide » mise en place par le Conseil Départemental de la Dordogne à laquelle chaque collectivité du département peut adhérer. Cette charte donne la possibilité aux collectivités de montrer leur engagement vers un entretien durable des espaces et de s'inscrire dans une politique plus globale d'amélioration du cadre de vie. En signant la charte, les collectivités s'engagent à former le personnel communal, à respecter la réglementation en vigueur, à élaborer un projet d'amélioration et à renoncer à l'usage des pesticides.

En contrepartie, le Département s'engage à proposer une assistance technique, des journées de formation à l'attention des personnels municipaux et à mettre à disposition des outils de communication spécifiques ; par ailleurs, l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'engage à accorder des subventions pour l'achat de matériel spécifique notamment.

Le CM accepte à l'unanimité l'adhésion à la charte départementale.

Point sur les dossiers en cours

- Aménagement du bourg d'Aillac : le Maire fait part d'un courrier du Département informant de la programmation des travaux de sécurisation de la RD703 dans la traversée du bourg en 2017. Par ailleurs, la dernière estimation des travaux s'élève à 170 000 € HT pour les travaux d'édilité sur la RD, à 190 000 € HT pour l'aménagement de la place de l'Eglise et à 37 000 € HT pour la place du foyer rural.

Le Maire propose de réaliser les travaux sur la RD703 et la place du foyer pour un budget global de 200 000 € HT et de réaffecter la somme de 190 000 € HT pour la création d'une salle culturelle dans la maison Doussot, projet qui rentrerait dans le cadre du contrat de ruralité porté par la CCPF ; ensuite, déposer un dossier DETR 2017 pour la création d'un foyer rural pouvant servir de petite salle des fêtes quand celle de Carsac est trop grande.

Il est proposé, concernant les abords de l'Eglise, d'au moins refaire l'accès au porche d'entrée en régie et de l'embellir avec des fleurs...

Le CM accepte à l'unanimité de revoir le dossier pour ne conserver que les travaux de voirie et de la place du foyer rural ; de réaffecter la somme des abords de l'Eglise dans un projet de salle culturelle financée dans le cadre du contrat de ruralité.

- Contrat de ruralité : Le Maire explique que le gouvernement a engagé une action ciblée, sous la forme de 67 mesures nationales, en faveur des territoires ruraux afin de mieux répondre aux attentes de leurs habitants et optimiser l'organisation territoriale et qui se concrétise sous la forme de contrats de ruralité. Chaque contrat doit s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets : Revitalisation des bourgs centres, Attractivité du territoire, Cohésion sociale, Accès aux services et aux soins, Mobilités, Transition écologique.

En ce qui concerne la commune de Carsac-Aillac, le Maire présente 3 projets retenus par la commission de la CCPF :

1 Axe Revitalisation des bourgs centres : Saint Rome – Développement de l'offre de logements sociaux dans le cadre du programme « Habiter mieux »

L'objectif de ce projet est de transformer une partie de l'ancienne maison de retraite en logements sociaux locatifs afin de développer l'offre de logements à destination des jeunes, jeunes couples ou personnes âgées autonomes.

L'opération consiste en la démolition partielle, la restauration, la réhabilitation et la mise aux normes réglementaires ainsi que la rénovation énergétique du bâtiment.

L'Agence Technique Départementale a préparé une fiche projet de cette opération et a estimé le coût prévisionnel HT avec maîtrise d'œuvre et d'expertise à un montant de 1 411 963 € HT, soit un montant total global avec achat des bâtiments à environ 2 000 000 € HT pour la réalisation de 20 logements locatifs.

Les travaux seraient programmés à partir de 2018 avec un taux de subvention envisagé de 20 à 30 %.

2 Axe Renforcer l'attractivité du territoire : Saint Rome – Action en direction de la jeunesse – Aménagement d'un centre de formation et espace pédagogique sur l'eau et l'environnement

L'objectif de ce projet est de créer un centre de formation et un espace pédagogique sur l'eau à destination des élus, des professionnels de captages, de distribution et d'assainissement et pour la protection de la ressource en eau afin de permettre une sensibilisation sur l'environnement ; centraliser un équipement innovant pour favoriser les échanges, les initiatives et les connaissances.

Les travaux consistent en la démolition partielle, la restauration, la réhabilitation et la mise aux normes réglementaires ; la mise en place d'une scénographie des espaces ludiques et la recomposition des façades pour une meilleure intégration.

L'Agence Technique Départementale a préparé une fiche projet de cette opération et a estimé le coût prévisionnel HT avec maîtrise d'œuvre et d'expertise à un montant de 2 283 747 € HT, soit un montant total global avec achat des bâtiments à environ 2 500 000 € HT.

Les travaux seraient programmés à partir de 2019 avec un taux de subvention envisagé de 70 à 80 %.

3 Axes Renforcer l'attractivité du territoire et Cohésion sociale : Bourg d'Aillac – Création d'une salle culturelle, de concert et de spectacle

L'objectif de ce projet est de réhabiliter et transformer un ancien hangar à tabac en salle culturelle afin de diversifier l'activité culturelle de la commune par un espace pouvant accueillir sur scène des concerts, pièces de théâtre, cabarets, débats, conférences.

Les travaux consistent en la restauration, la réhabilitation et la mise aux normes réglementaires pour la création d'une salle de concert d'une soixantaine de places avec une scène de 25 m² et la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel regroupant l'accueil, les locaux de rangement et annexes ainsi que des sanitaires aux normes PMR.

L'Agence Technique Départementale a préparé une fiche projet de cette opération et a estimé le coût prévisionnel HT avec maîtrise d'œuvre et d'expertise à un montant de 428 700 € HT.

Les travaux seraient programmés à partir de fin 2017 avec un taux de subvention envisagé de 50 %.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider ces 3 projets pour être présentés, dans le cadre du Contrat de ruralité du territoire, par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon à Monsieur le Sous-Préfet de Sarlat et aux services de l'Etat. Le CM, à l'unanimité, valide les 3 projets ci-dessus.

- Vœux municipaux : la date du 14 janvier 2017 à 18h à la salle des fêtes est confirmée.

Comptes-rendus des commissions

Conseil Ecole 17.11.2016 : Monique Tréfeil fait part des sujets abordés : visite des classes à la Médiathèque, spectacle Méli Mel'Art le 01.12.2016, goûter de Noël le 16.12.2016, salon du livre, voyage au Puy du Fou, spectacle le 02.06.2017 au château des Milandes... l'école a demandé une subvention au Crédit Agricole pour le renouvellement du parc informatique, exercices obligatoires incendie et attentats.

La Mairie a été remerciée pour la réalisation des travaux ; une 20aine de réponses au questionnaire adressé aux parents : TAP plutôt satisfaisants, cantine et garderie : pas de remarques. Les effectifs de la rentrée 2017 devraient être maintenus par rapport à cette année.

Conseil d'Administration EHPAD : Monique Tréfeil fait part du principal sujet : budget prévisionnel 2017.

Le Maire informe qu'une nouvelle annonce est parue pour la recherche d'un médecin généraliste.

SIAEP : Dominique Dejean fait part des sujets abordés : fusion des SIAEP au 01.01.2017, un cabinet a été engagé pour une étude.

Questions diverses

- Rayonnage pour les archives : le CM accepte à l'unanimité un devis de 1 547.52 € TTC.
- Standard téléphonique : le CM accepte à l'unanimité un devis de 4 551.47 € TTC pour l'installation d'un nouveau standard et d'appareils communs à tout le bâtiment. Une partie de cette somme devrait être remboursée par 2 entreprises suite à un dégât des eaux sur l'ancien matériel.
- Copieur maternelle : proposition de réparation à 658.80 € TTC ou contrat de location à 59.80 € HT / mois ; le CM demande que la proposition soit réétudiée avec éventuellement rachat d'un matériel d'occasion équivalent.
- Spectacle Méli Mel'Art le 01.12.2016 à Carlux : le CM accepte de prendre en charge la location du bus pour 3 classes ainsi que 6 € par enfant pour 76 enfants soit 456 €.
- Ronde des Moulins 2017 : les 1^{er} et 2 avril 2017, une marche sur la commune est prévue, acceptation de prêter les chapiteaux et le matériel nécessaire.
- SDE 24 : courrier faisant part du renouvellement du groupement de commande pour l'achat d'énergies au 1^{er} janvier 2018 ; le CM demande la communication des tarifs appliqués à ce jour pour comparer avec ceux appliqués à la Mairie.
- BDP : le Maire fait part de 2 conventions d'adhésion avec le Département pour la nouvelle médiathèque : 1 convention au plan départemental de lecture publique 2016 (critères de local, de personnel et bénévoles, d'horaires et de budget d'acquisition d'un minimum de 1 € / an et par habitant...) et 1 convention d'adhésion au catalogue départemental du réseau des bibliothèques informatisées de Dordogne (critères de conditions techniques et de matériels informatiques, d'accès, d'informations...). Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer ces 2 conventions avec le Département.
- Compteurs Linky : il n'y a toujours pas d'informations fiables sur ce dossier, faire un point au prochain CM l'application le 01.01.2017 d'un décret d'août 2016. Catherine Merlot demande surtout à ce qu'on sache qui prend en charge les nouveaux compteurs en cas de dysfonctionnement car a priori beaucoup de problèmes de fonctionnement dans ceux déjà installés.

Le prochain CM est fixé au vendredi 6 janvier 2017 à 18h30.

La séance est levée à 21h30.

A Carsac-Aillac, le 2 décembre 2016